

# Lettres Patentes

Qui ordonne que ils crae ait donner aux  
changeurs et marchands de la ville de  
Tournay de ces auz marcs d'argent qui les porteront  
en celle de presens.

Da 22.<sup>e</sup> fev.<sup>r</sup> 1359.

Charles <sup>le</sup> Roi de France et de Navarre et de  
les generaux Maîtres des Monnoies  
de Messieurs et de nous salut et  
dilection, pour ce que nous avons entendu  
que la ville de Tournay est en  
Chommage par ce que les changeurs et  
marchands du pays ny veulent porter  
point de billon pour ce que en celle loy leur  
donne trop petit pris au regard, de  
ce que lon donne ailleurs, auquel homage  
nous soustenons moult grand dommage  
et au pays nostre cher Cousin le Comte de  
Flandres qui est apiqué par nous a  
prendre le profit d'icelle pour convertir  
argens d'armes pour la tuition et deffense  
du pays peut estre en avanture de

perdre son fait par deffaut d'argent  
nous par deliberation de nostre Con.  
auons ord. uoulons et ordonnons que  
lad. Monnoye de Courmay nous fassiez  
donner aux Changeurs de M<sup>rs</sup> 9 en  
chaque marc d'argent qu'ils porteront  
en icelle pour y faire ouuer et monoyer  
sept escus. si nous mandons et  
Commandons que tantost et sans delay  
ces lettres ueies vous fassiez porter  
ou envoyer en lad. Monnoye de Courmay  
nostre presente ord. et y faites faire  
ores et au<sup>z</sup> fois tel ouuillage Comme  
loz fera a Paris de q<sup>l</sup> quantite en  
donnant aux Changeurs de M<sup>rs</sup> sept  
escus de chauey marc d'argent qu'ils  
apporteront Comme dites. de ce faire  
vous donnez pouuoir autorite et  
mandement special par la teneur de  
ces presentes. Donné a Meluz le 22<sup>e</sup>  
feurier 1359 Par le Monsiey. le Regent  
presens M<sup>rs</sup> N. Braquetz. Bernier.

De Mathéguaitt et signé Ogier. J.